



## Question Droit assurance voiture

Par **Chopin louis**, le **14/02/2017** à **21:51**

Je constate un sinistre sur mon vehicule il y a quinze jours sur un parking et j'en déduis que je me suis fait accrocher

Je fais une déclaration à l'assurance sur ces circonstances

Je vois l'expert qui me dit que mon vehicule a frotter contre un mur

L'assurance refuse la prise en charge pour fausse déclaration

Je me renseigne pour une contre expertise quand mon épouse m'avoue que c'est elle qui a abîmé le vehicule lors de la journée avant les constatations ( elle avait peur de m'en parler car situation de couple compliquée et voyant que je pensais m'être fait percuter elle m'a laissé le penser, pensant que notre contrat aller juste prendre du malus et ignorant qu'un dépôt de plainte était nécessaire )

J'avise immédiatement l'assurance de de que je viens d'apprendre et retire ma plainte

Quels sont mes droits, mes obligations, mes risques sachant que je n'ai à aucun moment voulu tricher avec mon assurance

***Les contributions devront l'être en Français, selon un vocabulaire correct et non vulgaire. [fluo]Les messages devront comprendre des formules de politesse.[fluo] Les membres s'abstiendront de proférer toute insulte ou menace.***

Par **Chaber**, le **15/02/2017** à **08:53**

bonjour

les assureurs n'apprécient pas du tout ce genre de situation et considèrent qu'il y a fausse déclaration pour éviter un malus.

Ils peuvent même résilier le contrat.

Il va falloir plaider votre cause auprès de votre assurance

Par **Chopin louis**, le **15/02/2017** à **11:26**

L'assurance considère qu'il y a fausse déclaration mais il n'en est rien .....  
quels sont les lois qui pourraient m'aider dans cette situation ???

Par **Chaber**, le **15/02/2017** à **14:49**

bonjour

je ne peux que confirmer la réponse de janus2fr

Pour l'assureur, qui a ouvert un dossier sinistre, missionné un expert il s'agit bien d'une fausse déclaration. Il n'y a pas de loi pour vous aider.

Même si l'assureur n'intervient pas ce sinistre sera repris dans le fichier AGIRA et figurera sur le relevé d'information que vous pourriez demander